



MOOREA MARATHON 2025 : les 29 et 30 mars 2025



REGLEMENT DES COURSES

2025

MOOREA MARATHON

SEMI-MARATHON

10 km

5 km

3 km

1 km

Éveil Athlé





Article 1 : La Manifestation

La 34^e édition du Moorea Marathon est une grande manifestation sportive organisée les 29 et 30 mars 2025 à Moorea par l'association VSOP - XO et la société FENUA EVENTS sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française (FAPF), sous le haut patronat de la Commune de Moorea-Maiao, du ministère de la Jeunesse et des Sports et en partenariat avec ses partenaires privés.

Article 2 : Les courses

Le Marathon et le Semi-Marathon sont des courses en compétition à distances réglementaires respectivement de 42,195 km et 21,100 km.

Il y aura 5 autres épreuves : un 10 km, un 5 km, un 3 km, un 1 km et un kid Éveil Athlétique

Article 3 : Départs

Les horaires de départ sont susceptibles d'être modifiés.

Samedi 29 mars 2025 : 2 épreuves

Le départ du semi-marathon sera donné à 06h15 et celui du 10 km à 09h00, depuis la route devant la plage de Tahiamanu au P.K.16, pour une arrivée sur cette même plage.

Dimanche 30 mars 2025 : 5 épreuves

Le départ du marathon sera donné à 06h00, depuis la plage de Tahiamanu au P.K.16 pour une arrivée à cette même plage.

Le départ du 5 km sera donné à 09h15 ; celui du 3 km à 10h00, le 1 km à 10h30 et le Kid Athlé EA à 10h45

Article 4 : Ravitaillements

L'organisateur installe des points de ravitaillement et épongeage qui seront identiques pour les différentes courses, comme suit sur le parcours :

- En eau, soft, fruit et solide tous les 5 km environ (R1, R2 et R3)
- Et entre chacun de ses ravitaillements, en eau et épongeage tous les 5 km environ (E1, E2, E3)
- Et de l'eau disponible pour tous avant le départ et après l'arrivée.

Un athlète qui se procure des rafraîchissements ou des ravitaillements en dehors des postes officiels, par le biais de tiers (officiel, spectateur ou autre concurrent, sauf s'ils sont proposés pour des raisons médicales par des officiels ou avec leur aval), est averti dès la première infraction et sera disqualifié dès l'infraction suivante.

Un athlète peut porter avec lui tout ravitaillement ou toute boisson, à condition que ce soit depuis le départ ou après récupération à un poste officiel. (CF Réglementation CHS/FFA 2024 art. 5.4) qui autorise gourdes, bouteilles et camelbacks.

Un athlète peut disposer de son propre ravitaillement mais il doit prévoir de le faire déposer à l'organisation (à Tahiamanu) au plus tard à 05h30 le jour de la course avec indication du n° dossard et du point de ravitaillement. (La liste des numéros de dossard sera publiée au moins la veille des épreuves). Les ravitaillements personnels devront impérativement être rangés par ordre de stands de ravitaillement pour le semi-marathon et le marathon. De l'eau et des boissons sucrées sont disponibles à l'arrivée.



Article 5 : Accompagnateurs

En application du Règlement des manifestations running de la World Athletics, tout accompagnateur, à pied, à bicyclette, en roller ou sur tout engin, motorisé ou non, est interdit sur le parcours. Sa présence entraînera immédiatement la disqualification de l'athlète sans que cette dernière ne puisse prétendre à une quelconque réclamation et/ou indemnisation. L'accompagnateur pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires. Il est strictement interdit de courir accompagné d'un animal, même tenu en laisse. L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la présence d'un animal sur le parcours.

Article 6 : Abandon

Tout abandon, volontaire ou à la suite d'une incapacité physique (malaise, blessure, etc.) Déclasse le coureur. En cas d'abandon, le coureur en fait déclaration à l'officiel de course le plus proche.

Article 7 : Disqualification.

- Manœuvre déloyale envers les autres concurrents ou l'organisation : Disqualification
- Non-respect des consignes de sécurité : Disqualification
- Non-respect du parcours : Disqualification
- Ne pas effectuer la totalité du parcours : Disqualification
- Perte du dossard : Disqualification
- Manipulation frauduleuse de puces électroniques de chronométrage : Disqualification
- Dossard plier : Disqualification après un avertissement.

Article 8 : Sécurité routière sur le parcours

Les courses s'effectuent sans interruption de la circulation routière.

Pour des raisons de sécurité, les participants doivent impérativement :

- Courir sur la partie droite de la chaussée
- Utiliser les pistes cyclables lorsque celles-ci sont disponibles
- Ne pas couper dans les virages sous peine de disqualification par le juge arbitre après un avertissement.
- Ne pas aller chercher un ravitaillement de l'autre côté de la route sous peine de disqualification par le Juge Arbitre après un avertissement.
- En dérogation du règlement international (WA), l'utilisation d'appareils permettant l'écoute de la musique durant la compétition est tolérée sous la responsabilité exclusive de son utilisateur. En effet, l'isolation par rapport au milieu ambiant procurée par ces dispositifs ne permet pas d'identifier certains dangers et est un facteur de risques pour son porteur et pour les tiers.
- L'organisation ou les secouristes pourront, s'ils le jugent nécessaire, arrêter tout coureur en risque médical pendant une course.

Article 9 : Temps limite de course

Le temps limite de course est fixé à 6 heures pour le marathon. Les coureurs n'ayant pas encore franchi la ligne d'arrivée seront escortés directement au village. Si toutefois un ou plusieurs coureurs souhaitent se rendre au village par leurs propres moyens, ils devront automatiquement rendre leurs dossards à un officiel.



Article 10 : Règlementation technique

Les coureurs se soumettent au règlement technique de la course qui est celui de Word Athletic et/ou FFA FAPF, sous peine de disqualification. Les points du règlement et de sécurité seront rappelés par le Juge Arbitre de l'épreuve peu avant le départ.

Article 11 - Modifications / reports des courses

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ si des circonstances imprévues les y contraignent. En cas de modification, celle-ci sera communiquée via les réseaux sociaux de l'organisateur. Si cela est possible, l'organisateur fera une annonce lors du débriefing de courses.

En cas de mauvais temps, la course peut être reportée. Le Comité organisateur s'engage à avertir les participants par le biais des médias 24 heures avant le jour de la compétition.

En cas de force majeure, il pourrait aussi prendre une décision quelques heures seulement avant le départ.

Aucun dédommagement ne peut être requis du Comité organisateur en cas de modification ou de report des courses dans ces conditions.

Article 12 – Conditions d'inscriptions - Justificatifs

Les courses sont ouvertes à tous, licenciés et non licenciés en athlétisme :

- Pour le Marathon à partir de la catégorie Espoir : athlètes nés(e) en 2005 et avant (20 ans mini dans l'année)
- Pour le Semi-Marathon à partir de la catégorie Junior : athlètes nés en 2007 et avant (17 ans mini dans l'année)
- Pour les 10 km à partir de la catégorie Cadet : athlètes né(e)s en 2009 et avant (16 ans mini dans l'année)
- Pour les 5 km à partir de la catégorie Minime : athlètes né(e)s en 2011 et avant (14 ans minimum dans l'année) + Marcheurs.
- Pour les 3 km seul la catégorie Benjamin : athlètes né(e)s en 2012 et 2013 (13 ans et 12 ans) + Marcheurs + parents accompagnateurs
- Pour le 1 km seul la catégorie Poussin : athlètes né(e)s en 2014 et 2015 (11 ans et 10 ans) + parents accompagnateurs
- Pour le kid Éveil Athlétique (EA) : athlètes nés en 2016 et 2018 (9 ans à 7 ans)

LES CATÉGORIES

| CATÉGORIE | CODE | ANNEE DE NAISSANCE | Age |
|---------------|------|--------------------|-------------------|
| Masters | MA | 1990 et avant | Au-delà de 34 ans |
| Seniors | SE | 1991 à 2002 | 23 à 34 ans |
| U23 / Espoirs | ES | 2003 à 2005 | 20 à 22 ans |
| U20 / Juniors | JU | 2006 et 2007 | 17 à 19ans |
| U18 / Cadets | CA | 2008 et 2009 | 16 à 18ans |





MOOREA MARATHON 2025 : les 29 et 30 mars 2025



| | | | |
|------------------|----|--------------|------------|
| U16 / Minimes | MI | 2010 et 2011 | 14 à 15ans |
| U14 / Benjamins | BE | 2012 et 2013 | 12 à 13ans |
| U12 / Poussins | PO | 2014 et 2015 | 10 à 11ans |
| Éveil Athlétique | EA | 2016 à 2018 | 7 à 9ans |

Athlètes licenciés :

Les licenciés en athlétisme doivent indiquer leur numéro de licence FFA (Fédération Française d'Athlétisme) sur le bulletin d'inscription ou lors de l'inscription sur le site de Fenua Moove « www.fenuamoove.com »

La société Fenua Moove qui gère les inscriptions ne peut avoir accès à votre licence, les licenciés « triathlon » doivent fournir une copie de leur carte de licence FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon) et la joindre lors de l'inscription sur le site de Fenua Moove « www.fenuamoove.com »

Athlètes non licenciés :

Pour les non-licenciés, la présentation d'un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, est **obligatoire**. Il doit dater de moins d'un an à la date de la course et doit être fourni obligatoirement sur le site d'inscription « www.fenuamoove.com » (la photocopie est acceptée).

Aucune inscription ne sera acceptée ni même traitée sans le certificat médical, le numéro de licence FAPF / FFA, ou la copie de la carte de licence FTTRI / FFTRI.

Les licences issues d'autres fédérations ou clubs sportifs ne sont pas acceptées (Football, Va'a, Natation...).

Athlètes étrangers :

Les athlètes étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** », même s'ils sont détenteurs d'une licence de compétition émise par une fédération affiliée à World Athletic. Il doit être rédigé en anglais ou traduit en français, dater de moins d'un an à la date de la course et être fourni obligatoirement sur le site d'inscription « www.fenuamoove.com » (la photocopie sera acceptée).

Article 13 - Mode d'inscription

Les inscriptions se font depuis le site www.mooreamarathon.com ou www.fenuamoove.com. L'athlète remplit son formulaire d'inscription en ligne et joint à son dossier en ligne les justificatifs nécessaires (voir Article 12) à la validation de son inscription. Une fois le dossier complet, l'athlète peut effectuer le paiement en ligne.

La date limite pour s'inscrire est fixée au dimanche 16 mars 2025 à 23h59 (Heure locale Tahiti).

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous souhaitez passer sur un format inférieur, le montant initial réglé restera acquis à l'organisation.

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous décidez de passer sur un format supérieur, la différence du montant devra être réglée à l'organisation pour valider le changement d'épreuve.

Après la validation de l'inscription (dossier complet et paiement), aucune demande d'annulation et de remboursement ne sera pris en compte ; à l'exception des athlètes qui auront souscrit à l'assurance annulation d'un montant de 2000 F Cfp. Ils pourront seulement annuler et bénéficier d'un remboursement (voir conditions plus bas).



MOOREA MARATHON 2025 : les 29 et 30 mars 2025



L'Assurance Annulation permet à tout athlète y ayant souscrit d'être remboursé(e) de la totalité de ses frais d'inscription sans justificatif, 24h au maximum avant la date de la compétition. La demande d'annulation peut être effectuée jusqu'au mercredi 26 mars 2025 à 23h59 en envoyant un mail (date et heure faisant foi) à l'adresse suivante : contact@fenuamoove.com.

Dès lors qu'un athlète récupère son pack de course, il ne peut plus prétendre à l'utilisation de son assurance annulation.

Les athlètes n'ayant pas souscrit à l'assurance annulation ne pourront pas être remboursé, ni transféré, ni reporté sur une autre course ou autre édition.

| Description | Date |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Ouverture des inscriptions | 1 ^{er} décembre 2024 |
| 1 ^{ère} majoration | 1 ^{er} janvier 2025 |
| 2 ^e majoration | 1 ^{er} mars 2025 |
| Clôture des inscriptions | 16 mars 2025 |
| Retrait des dossards | 25 & 26 mars 2025 |

Aucune inscription incomplète ne sera acceptée, ni même traitée.

Tarifs évolutifs :

| EPREUVES | Tarif du 01/12/2024 au 31/12/2024 | | Tarif du 01/01/2025 au 28/02/2025 | | Tarif du 01/03/2025 au 16/03/2025 | |
|---------------|-----------------------------------|---------|-----------------------------------|---------|-----------------------------------|----------|
| MARATHON | 8 500 F CFP | 71,23 € | 10 500 F CFP | 87,99 € | 12 500 F CFP | 104,75 € |
| SEMI-MARATHON | 8 000 F CFP | 67,04 € | 10 000 F CFP | 83,80 € | 12 000 F CFP | 100,56 € |
| 10K | 6 500 F CFP | 54,47 € | 8 500 F CFP | 71,23 € | 10 500 F CFP | 87,99 € |
| 5K | 4 000 F CFP | 33,52 € | 5 000 F CFP | 41,90 € | 6 000 F CFP | 50,28 € |
| 3K | 3 500 F CFP | 29,33 € | 4 000 F CFP | 33,52 € | 4 500 F CFP | 37,71 € |
| 1K | 1 500 F CFP | 12,57 € | 2 000 F CFP | 16,76 € | 2 500 F CFP | 20,95 € |
| Eveil | 0 F CFP | 0,00 € | 0 F CFP | 0,00 € | 0 F CFP | 0,00 € |

Pour les non-licenciés à la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française et de la Fédération Tahitienne de Triathlon, à ces tarifs seront ajoutés 500 XPF. Cette somme supplémentaire est récoltée pour répondre aux coûts de l'assurance de l'athlète pour l'évènement.

Date de clôture d'inscription le **16/03/2025**. Il n'y aura pas d'inscription passé cette date.

Article 14 – Dossards – Sacs de course

Les sacs de course contenant les dossards seront à retirer, sur présentation de la carte de retrait du dossard dans la salle de pré-embarquement de Papeete le mardi 25 et mercredi 26 mars 2025 de 7h 30 à 17h (*Attention : le lieu et les dates sont susceptibles d'être modifiés*).

Il n'y aura pas de retrait de dossard le jour de la course. Le sac de course contient :

MARATHON : 8 500 XPF, l'inscription donne droit à :

- le book de l'athlète
- un dossard nominatif pucé avec 4 épingles à nourrices
- une casquette
- un tote bag





MOOREA MARATHON 2025 : les 29 et 30 mars 2025



- un porte-clé
- un lycra débardeur
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

SEMI-MARATHON : 8 000 XPF, l'inscription donne droit à :

- le book de l'athlète
- un dossard nominatif pucé avec 4 épingles à nourrices
- une casquette
- un tote bag
- un stylo
- un lycra débardeur
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

10KM : 6 500 XPF, l'inscription donne droit à :

- le book de l'athlète
- un dossard nominatif pucé avec 4 épingles à nourrices
- un tote bag
- un lycra débardeur
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

5KM : 4 000 XPF, l'inscription donne droit à :

- un dossard nominatif pucé avec 4 épingles à nourrices
- un tote bag
- un t-shirt
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

3KM : 3 500 XPF, l'inscription donne droit à :

- un dossard nominatif pucé avec 4 épingles à nourrices
- un t-shirt
- un puzzle finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

1KM : 1 500 XPF, l'inscription donne droit à :

- un dossard nominatif pucé avec 4 épingles à nourrices
- un t-shirt
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

Eveil : 0 XPF, l'inscription donne droit à :

- un t-shirt et une mini-peluche
- une médaille finisher (pour les participants uniquement)

Toute affectation de dossard est définitive. Le port du dossard est obligatoire pour tous les participants et pendant toute l'épreuve. Il ne doit pas être plié et doit être placé de manière lisible, sponsors de l'organisation et numéro apparents et bien visibles, sur la poitrine sous peine d'avertissement ou de disqualification.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, hors cas prévu ci-dessus, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. De plus, il sera automatiquement disqualifié. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.



Une puce électronique programmée est accolée au dossard. Celle-ci permettant le chronométrage, elle ne doit pas être retirée ou manipulée à des fins frauduleuses. Les athlètes ayant des restrictions médicales à porter ce type de puce doivent en informer impérativement le Comité Organisateur.

Article 15 : Dépôt des sacs personnels

Une tente « sacs personnels » sera à disposition des coureurs souhaitant déposer leurs affaires. Les sacs devront comporter le numéro de leur dossard.

Le Comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 16 : Chronométrage

Le chronométrage est effectué de manière électronique par un prestataire engagé par le Comité organisateur ou de manière manuelle et sous la supervision du juge arbitre de la FAPF.

Article 17 : Résultats

Les résultats officiels sont communiqués par le Comité organisateur après validation du juge arbitre FAPF et au plus tard deux heures après la fin de la course. Ils seront affichés sur le village et sur le site www.fenuaevents.com

Les résultats officiels seront également consultables sur le site : www.mooreamarathon.com

Article 18 : les Podiums et Remise des prix

Le comité organisateur fixe les podiums suivants :

Pour le Marathon :

- Les 5 premiers hommes et 5 premières femmes (Price-Money)
- Les 3 premiers (e) s de la catégorie Espoir homme et femme
- Chaque premier (e) de sa catégorie : Senior à Master (M1, M2, M3)

| Catégories | Age le jour de la course |
|-------------------|--------------------------|
| U23 / Espoir (ES) | 20 à 22 ans |
| Senior (SE) | 23 à 34 ans |
| Master 1 (M1) | 35 à 49 ans |
| Master 2 (M2) | 50 à 64 ans |
| Master 3 (M3) | 65 et plus |

Pour le Semi-Marathon :

- Les 5 premiers hommes et 5 premières femmes (Price-Money)
- Les 3 premiers (e) s de la catégorie Junior jeune homme et jeune femme
- Chaque premier (e) de sa catégorie : Espoir à Master (M1, M2, M3)

| Catégories | Age le jour de la course |
|-------------------|--------------------------|
| U20 / Junior (JU) | 17 à 19 ans |
| U23 / Espoir (ES) | 20 à 22 ans |



MOOREA MARATHON 2025 : les 29 et 30 mars 2025



| | |
|---------------|-------------|
| Senior (SE) | 23 à 34 ans |
| Master 1 (M1) | 35 à 49 ans |
| Master 2 (M2) | 50 à 64 ans |
| Master 3 (M3) | 65 et plus |

Pour le 10 km :

- Des trophées seront remis aux 5 premiers hommes et aux 5 premières femmes du classement scratch.
- Les 3 premiers (e) s de la catégorie Cadet garçon et Cadette fille
- Chaque premier (e) de sa catégorie : Junior à Master (M1, M2, M3)

| Catégories | Age le jour de la course |
|-------------------|--------------------------|
| U18 / Cadet (CA) | 16 à 18 ans |
| U20 / Junior (JU) | 17 à 19 ans |
| U23 / Espoir (ES) | 20 à 22 ans |
| Senior (SE) | 23 à 34 ans |
| Master 1 (M1) | 35 à 49 ans |
| Master 2 (M2) | 50 à 64 ans |
| Master 3 (M3) | 65 et plus |

Pour le 5 km :

- Des trophées seront remis aux 5 premiers hommes et aux 5 premières femmes du classement scratch.
- Les 3 premiers (e) s de la catégorie Minime garçon et Minime fille
- Chaque premier (e) de sa catégorie : Cadet à Master (M1, M2, M3)

| Catégories | Age le jour de la course |
|-------------------|--------------------------|
| U16 / Minime (MI) | 14 à 15 ans |
| U18 / Cadet (CA) | 16 à 18 ans |
| U20 / Junior (JU) | 17 à 19 ans |
| U23 / Espoir (ES) | 20 à 22 ans |
| Senior (SE) | 23 à 34 ans |
| Master 1 (M1) | 35 à 49 ans |
| Master 2 (M2) | 50 à 64 ans |
| Master 3 (M3) | 65 et plus |

Les lauréats s'engagent à être présents lors de la remise des prix, qui se tiendra le samedi 29 mars à partir de 12 h 00 (pour le semi-marathon et les 10 km) et le dimanche 30 mars à partir de 12 h 00 pour le Marathon et les autres épreuves.

En cas d'absence ou de retard, les récompenses en nature seront offertes en dons aux associations participants à l'évènement. En cas d'absence ou de retard, les récompenses en numéraires seront offertes en dons aux associations participants à l'évènement.



Les Price-Money :

| PRICE-MONEY | MARATHON | SEMI-MARATHON |
|---|-----------------|----------------------|
| 1 ^{er} homme et 1 ^{ère} femme | 60 000 F CFP | 40 000 F CFP |
| 2 ^e homme et 2 ^e femme | 30 000 F CFP | 20 000 F CFP |
| 3 ^e homme et 3 ^e femme | 20 000 F CFP | 15 000 F CFP |
| 4 ^e homme et 4 ^e femme | 15 000 F CFP | 10 000 F CFP |
| 5 ^e homme et 5 ^e femme | 10 000 F CFP | 5 000 F CFP |

Article 19 - Responsabilité civile

Le comité organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses bénévoles et de tous les participants au Moorea Marathon 2025.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages vol, perte, bris... subis par les biens personnels des participants même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 20 : Premiers secours

La couverture des premiers secours est assurée par la Fédération Polynésienne de Protection Civile qui assure cette touche conformément à la convention signée avec le Comité organisateur. Au moins un médecin sera présent auprès de la F.P.P.C.

Article 21 : Réclamation

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au juge arbitre accompagnée de la somme de 10 000 FCP dans le délai maximum de trente minutes après la proclamation des résultats officiels. En cas de non-recevabilité, les 10 000 FCP seront gardés par le Comité organisateur.

Article 22 : Jury d'Appel

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunit pour étudier et rendre un avis sur celle-ci. Ce jury est composé de 4 personnes :

Du Président de l'Association, du Directeur de course, du Juge Arbitre et du Juge concerné par le motif de la réclamation-

Article 23 : Acceptation du règlement

En s'inscrivant au Moorea Marathon 2025, chaque participant accepte le règlement des courses. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Dans le cas contraire, il pourra être disqualifié.



Article 24 : Liste électronique de diffusion

L'inscription au Moorea Marathon implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux listes de diffusions de l'association VSOP XO.

Article 25: Droit à l'image

Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.

Tout athlète ne souhaitant pas que son image soit utilisée de cette façon doit le faire savoir au moment de son inscription en le mentionnant sur le bulletin d'inscription.

Article 26 : Taho'e Challenge – 1^{ère} Epreuve

Dans le cadre de notre programme annuel de manifestations sportives, les athlètes ayant participé aux événements organisés par le VSOP XO au cours de l'année seront invités à participer au Taho'e Challenge, qui récompense la régularité et l'engagement sportif.

1. Principe du Challenge

Ce challenge regroupera les quatre grandes manifestations sportives de l'année, dont le marathon, et sera ouvert à tous les participants de ces événements. Chaque athlète inscrira des points en fonction de sa participation à chaque course.

2. Attribution des Points

Les points seront attribués selon les modalités suivantes sur les épreuves **Marathon, Semi-marathon, 10km et 5km.**

- **Participation** : Chaque athlète inscrit et ayant terminé une course marque **1 point par événement.**
- **Résultats** : Des points supplémentaires seront attribués en fonction des performances, selon le classement dans chaque course :

| Classement | Points |
|-------------------------|----------------------------------|
| 1er | 10 points |
| 2e | 8 points |
| 3e | 6 points |
| 4e à 10e | 4 points |
| 11e à 20e | 2 points |
| Au-delà de la 20e place | 1 point (réservé aux finisseurs) |



MOOREA MARATHON 2025 : les 29 et 30 mars 2025



- **Restriction de cumul des points** : Si un participant s'inscrit à plusieurs épreuves d'un même événement (par exemple, le marathon et le semi-marathon), il ne pourra marquer des points que pour une seule épreuve. La meilleure performance sera prise en compte selon les critères suivants :
 - Le nombre total de points obtenus pour chaque épreuve ;
 - En cas d'égalité, la distance la plus longue sera priorisée.

3. Points supplémentaires en fonction de la difficulté de l'épreuve

Pour refléter le niveau de difficulté des différentes distances du Moorea Marathon, des points supplémentaires sont attribués comme suit :

| Epreuve | Points supplémentaires |
|-------------------------|------------------------|
| Marathon (42,195 km) | 6 |
| Semi-marathon (21,1 km) | 4 |
| 10 km | 2 |
| 5 km | 1 |

(Les points bonus sont réservés aux finisseurs.)

4. Classement et Récompenses

À la fin de l'année, un classement général sera établi en fonction du nombre total de points accumulés par chaque athlète. Les trois premiers du classement seront récompensés par des prix qui seront annoncés lors du dernier événement de l'année.

5. Tirage au Sort

Tous les athlètes ayant participé à l'ensemble des quatre événements sportifs de l'année, quel que soit leur classement, seront automatiquement inscrits à un tirage au sort. Ce tirage aura lieu lors du bal de fin d'année, en présence d'un huissier de justice. Plusieurs prix spéciaux seront attribués aux gagnants, désignés par tirage au sort.

6. Conditions de Participation

Pour être éligible au classement du Taho'e Challenge ou au tirage au sort, chaque athlète doit être inscrit à chacune des quatre manifestations sportives de l'année ;

Chaque athlète doit terminer chaque course. Toute non-participation ou abandon entraîne l'élimination du challenge.

7. Prochain rendez-vous sportif : le XTERRA Trail « La Nuit des Trails »

La deuxième étape du Taho'e Challenge se déroulera à Moorea avec le Xterra Trail – La Nuit des Trails, prévu les 13, 14 et 15 juin 2025.



MOOREA MARATHON 2025 : les 29 et 30 mars 2025



Je l'ai fait !

